

Conditions salariales pour les séjours

Salaire journalier x le nombre jour travaillé

Moniteur·rice

Salaire journalier inclus prestations en nature	CHF. 278.20
Forfait préparation en bloc	CHF. 278.15

Veilleur·euse

Salaire journalier inclus prestations en nature	CHF. 318.80
Forfait préparation en bloc	CHF. 185.45

Cuisinier·ères

Salaire journalier inclus prestations en nature	CHF. 255.00
Forfait préparation en bloc	CHF. 278.15

NB : les jours de congé ne sont pas rémunérés.

Rappel important :

Réunion de préparation obligatoire pour tous·tes : une journée fixée par le·la responsable du séjour.

Visite chez le·la vacancier·ère obligatoire pour tous·tes les moniteur·rices : prévoir une demi-journée au minimum.

Les collaborateur·rices sont nourri·es, logé·es, blanchi·es pendant la durée du séjour.

Au salaire brut mentionné, il faut déduire

- Les prestations en nature (logement et nourriture).
- Les charges sociales de référence en lien avec les législations actuelles.

Cotisations AVS

Pour des salaires n'excédant pas 2300 francs par an, les cotisations ne sont perçues qu'à la demande de l'assuré. Si la rétribution dépasse ce montant, les cotisations doivent être perçues sur la totalité du salaire annuel.

Impôts à la source

Le·la travailleur·euse étranger·ère qui n'est pas titulaire d'un permis C (autorisation d'établissement) est soumis·e à l'impôt à la source. Le taux d'imposition varie d'un canton à l'autre. L'impôt à la source est prélevé sur la base de barèmes déterminés en fonction de la situation du contribuable. Il faut prendre en considération, l'état civil et les charges de famille du contribuable au 31 décembre de l'année en cours ou à la fin de l'assujettissement (fin d'activité pour les non-résident·es).

Aucun autre frais n'est pris en charge

Déplacement, frais de repas, hébergement extérieur pendant les congés, formation nouveaux collaborateurs.

Attention

Les salaires seront versés par le biais de comptes bancaires.

Pour les personnes domiciliées à l'étranger, soyez attentif·ves au fait que les frais engendrés par le transfert seront entièrement à votre charge. (Pour éviter ces frais, il est possible d'ouvrir un compte en Suisse).